



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 24 juin 2013

Présidence: M. Jean-Louis Bandini

Objet : RAPPORT DE GESTION 2012 ET COMPTES 2012

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le rapport de gestion 2012 de la Municipalité (préavis N° 9/2013),
- vu les comptes 2012 de la Municipalité (préavis N° 10/2013 du 22 avril 2013),
- lu le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que ces objets ont été régulièrement portés à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 53 voix (à l'unanimité)



- **d'approuver** la gestion relative à l'exercice 2012 et d'en donner décharge à la Municipalité et à la Commission de gestion ;
- **d'approuver** les comptes 2012, tels que présentés.

Ainsi délibéré en séance du 24 juin 2013

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 24 juin 2013

Présidence: M. Jean-Louis Bandini

Objet : REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE, MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET RÉNOVATION PONCTUELLE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT, CHEMIN DES COLOMBAIRES, ÉTAPE 2

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis N° 12/2013 de la Municipalité du 13 mai 2013,
- vu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 53 voix (à l'unanimité)



- 1. **D'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, de modernisation de l'éclairage public et de rénovation ponctuelle du d'assainissement.
- 2. **D'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 546'000 HT pour l'eau, CHF 15'000 HT pour l'assainissement et de CHF 32'000 TTC pour l'éclairage public, soit au total CHF 593'000.-.
- 3. **De laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).
- 4. **D'amortir** l'investissement relatif à l'assainissement (chapitre 461) sur l'exercice 2015 par un prélèvement sur le fonds « réseau d'égouts ».
- 5. **D'amortir** l'investissement relatif à l'éclairage public (chapitre 820) sur l'exercice 2015 par un prélèvement de CHF 17'753.95 sur le fonds « éclairage public » et par un prélèvement du solde sur le fonds de réserve «général».
- 6. **D'amortir** l'investissement relatif à l'eau par les subventions ECA estimées à CHF 60'000 et le solde de CHF 486'000 sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 16'200 par année (chapitre 811), la première fois au budget 2015.

Ainsi délibéré en séance du 24 juin 2013

Le Président

Jean-Louis Bandini

La Secrétaire

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 24 juin 2013
Présidence: M. Jean-Louis Bandini
Objet : DÉCORATION ET ÉCLAIRAGE DE NOËL

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 13/2013 de la Municipalité du 13 mai 2013,
- vu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 49 voix et 5 abstentions



- 1. **D'autoriser** la Municipalité à acquérir du matériel pour les décorations et l'éclairage de Noël.
- 2. **De lui accorder** à cet effet un crédit d'investissement de *CHF 155'000.-* (sortie des liquidités 3 et 4^{ème} trimestre 2013)
- 3. **De laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC)
- 4. **D'amortir** l'investissement sur une durée de 5 ans, à raison de *CHF 31'000.-* par année (chapitre 440), le premier au budget 2013.

Ainsi délibéré en séance du 24 juin 2013

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 24 juin 2013

Présidence: M. Jean-Louis Bandini

Objet : REGROUPEMENT DES SDIS DE GOURZE, FORESTAY ET SAVIGNY

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 11/2013 de la Municipalité du 6 mai 2013,
- vu le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 54 voix (à l'unanimité)



- **d'adopter** la convention intercommunale sur le SDIS Cœur de Lavaux ;
- **d'adopter** le règlement intercommunal sur le SDIS Cœur de Lavaux et son annexe n° 1.

Ainsi délibéré en séance du 24 juin 2013

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 24 juin 2013

Présidence: M. Jean-Louis Bandini

Objet : CRÉATION DE L'ASSOCIATION SCOLAIRE CENTRE LAVAU (ASCL) PAR LES COMMUNES DE BOURG-EN-LAVAU, CHEXBRES, PUIDOUX, RIVAZ ET SAINT-SAPHORIN

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis N° 14/2013 de la Municipalité du 13 mai 2013,
- vu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 54 voix (à l'unanimité)



- **d'adopter** les statuts de l'Association Scolaire Centre Lavaux dès l'approbation de ceux-ci par le canton ;
- **d'ajouter** un nouvel alinéa à l'art. 10 : *les procès-verbaux sont publics. Les commissions de gestion des conseils communaux en sont nanties ;*
- **de modifier** les statuts :
 - a) Art. 5, organes : *introduction d'un alinéa d) l'organe de révision*
 - b) Art. 32, chiffre 3 : *les comptes sont vérifiés par un organe de révision reconnu par l'ASR (Autorité fédérale de surveillance en matière de révision), puis soumis à l'examen et au visa du Préfet ;*
- **de tenir compte** des vœux de la commission ad hoc concernant les Art. 10, 14 et 23 pour transmission au Conseil intercommunal.

Ainsi délibéré en séance du 24 juin 2013

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo